

Bois-Colombes, le 12 mars 2015

AVIVA EMPRUNTEUR : UN NOUVEAU CONTRAT D'ASSURANCE PLUS COMPLET ET PLUS COMPETITIF

Aviva France, acteur majeur de l'assurance, lance Aviva Emprunteur, un nouveau contrat d'assurance permettant de garantir des prêts immobiliers, personnels et professionnels. Ce nouveau contrat dispose d'un éventail de garanties qui répondent aux nouvelles dispositions de la loi Hamon à un tarif attractif.

Julien Brami, directeur des activités vie d'Aviva France :

« La mise en place récente de la loi Hamon^(*) qui intègre de nouvelles dispositions concernant l'assurance emprunteur nous a donné l'opportunité de revoir notre offre pour répondre encore plus efficacement aux exigences de cette réforme et à celle des clients. Le nouvel Aviva Emprunteur dispose de garanties élargies qui apportent des solutions adaptées aux attentes de nos clients et bien sûr d'un tarif plus compétitif pour faire face aux enjeux d'un marché de plus en plus concurrentiel mais porteur d'opportunités. »

LES PRINCIPAUX ATOUTS DU NOUVEAU CONTRAT AVIVA EMPRUNTEUR

➤ **Un tarif avantageux pour les non-fumeurs**

Le tarif est adapté au profil professionnel et personnel du client, à son âge et aux conditions d'octroi de son prêt bancaire.

➤ **Des procédures de reprise de contrat emprunteur simplifiées**

Pour réduire les délais de traitement de la majorité des dossiers, **la procédure à été allégée**. Le questionnaire de santé est simplifié (4 questions) jusqu'à 300 000€ pour les moins de 45 ans. Les garanties ont été pré-packagées pour un choix plus rapide et plus complet.

➤ **Des garanties élargies pour une plus grande modularité**

Aviva Emprunteur propose des garanties permettant de répondre plus précisément aux besoins spécifiques des clients.

- La garantie Incapacité Temporaire Totale (ITT) dispose désormais de **4 niveaux de franchises** (30/60/90 ou 180 jours).
- L'option garanties minorées permet au client de **réduire de moitié le montant des garanties** Invalidité Permanente Partielle (IPP) et Incapacité Temporaire Totale (ITT).

➤ **La garantie invalidité professionnelle dédiée aux professions médicales et paramédicales exercées à titre libéral et aux professions libérales réglementées.**

Pour tenir compte de la spécificité et de l'exercice de ces professions, l'évaluation de l'invalidité est basée sur la seule incapacité professionnelle, sans tenir compte d'un éventuel reclassement professionnel, en cohérence avec notre gamme prévoyance des professionnels Senseo.

➤ **Un contrat qui répond aux critères d'équivalence des garanties (Critères du CCSF - Avis du 23 janvier 2015)**

* Depuis le 26 juillet 2014, les emprunteurs ont la faculté de résilier votre contrat d'assurance groupe dans un délai de 12 mois à compter de l'offre de prêt et de lui substituer un autre contrat d'assurance présentant un niveau de garanties équivalent. Ce nouveau dispositif concerne uniquement les offres de prêt et contrats d'assurance souscrits à compter du 26/07/2014

Contacts presse :

Dominique Eluau – 01 76 62 67 19 - Courriel : dominique_eluau@aviva.fr

Karim Mokrane – 01 76 62 67 85 - Courriel : karim_mokrane@aviva.fr

A propos d'Aviva

Avec plus de 180 ans d'expérience en France, Aviva filiale de l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe, propose une gamme complète de produits à 3 millions de clients, particuliers, artisans commerçants, professions libérales et petites et moyennes entreprises. La compagnie se distingue par son modèle solide et rentable de multidistribution qui regroupe réseaux de proximité (agents généraux, courtiers, conseillers en gestion de patrimoine UFF) et le canal Direct (Eurofil). Aviva France compte également des partenaires tels que l'AFER, première association d'épargnants de France et le Groupe Crédit du Nord. Aviva emploie directement près de 4400 collaborateurs. Pour plus d'information sur Aviva France, consulter <http://presse.aviva.fr/> et sur Twitter : @AvivaFrance